l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Paris

Consultation n°26-C-015 – Réponses aux questions
PRESTATIONS DE TRANSPORT DE PRODUITS ADMINISTRATIFS

N° Date et Heure	QUESTIONS	REPONSES PRESCRIPTEURS
N°1 16/11/2026 12 : 09	Pourriez-vous nous indiquer le nombre de sites à desservir ainsi que leurs adresses ?	**La liste complète des sites et leurs adresses respectives se trouvent dans le CTTP pages 8 à 12 (annexe 1 – liste des tournées planifiées).**
N°2 16/11/2026 12 : 11	Quels sont la fréquence des tournées, les horaires de passage attendus et le volume moyen transporté par tournée (nombre de colis, bacs ou palettes, poids approximatif) ?	**Les tournées sont quotidiennes sauf précision contraire indiquée au CCTP. Les horaires de passage pour chaque site et les caractéristiques des produits à transporter (enlèvement et dépôt) pour chaque site se trouvent dans le CCTP pages 8 à 12.**
N°3 16/11/2026 12 : 11	Un chiffre d'affaires minimum ou des références sont-ils exigés ? Si oui, quels justificatifs une entreprise créée en 2026 peut-elle fournir pour démontrer sa capacité ?	**Pour la capacité économique et financière, la Commande publique préconise que le chiffre d'affaires du prestataire soit égal à 1,5 fois le montant total du marché mais un début d'activité en 2026 n'est pas un motif d'exclusion. Pour les capacités techniques et professionnelles, tout document pouvant en attester peut être communiqué. Les dossiers de candidatures doivent être dûment remplis (voir article 5 du Règlement de Consultation – RC -, page 9).**
N°4 16/11/2026 12 : 12	Un type de véhicule est-il attendu (volume, motorisation) ? L'utilisation de véhicules électriques est-elle prise en compte dans les critères de notation ?	**L'utilisation de véhicules électriques (et/ou de vélos-cargo pour certaines tournées) est favorisée (voir article 4 du CCTP page 6 et 7). L'utilisation de véhicules à faible consommation de carburant et l'exigence de faibles niveaux d'émissions polluantes sont prises en compte dans les critères de notation (tableau de notation page 12 du Règlement de Consultation) et cadre de réponse technique à compléter obligatoirement (critère RSO).**

La responsable du Département Achats

Laurence TREINT